dement donné par Dieu à Saint François fût qu'il allat prêcher la pénitence et qu'il ramenât les hommes de l'amour de ce siècle à l'amour du Crucifié. Lui donc, portant toujours la mortification de Jésus dans son corps, excita partout un admirable dégoût du monde et le désir de la Croix; et pour satisfaire l'élan des foules vers sa forme de vie en même temps qu'il les retiendrait dans les limites de la vie commune, il jeta, divinement inspiré, les bases de son Tiers-Ordre. Et cet Ordre fut merveilleusement salutaire à l'Eglise et à l'Etat, tant qu'il retint la pensée de pénitence qui l'avait fait naître. Et il ne fait pas doute qu'il portera encore les mêmes fruits, s'il persiste dans le même esprit.

Les lois de ce Tiers-Ordre sont en effet exactement proportionnées à la double fin qui lui est donnée; et c'est pourquoi les Tertiaires leur doivent une sainte obéissance. En premier lieu, on doit veiller à ce que les postulants soient de foi sincère et d'une soumission entière à l'Eglise Romaine, à l'exemple de leur Père Saint François, dont Nicolas IV, Notre prédécesseur, dans sa Constitution Supra montem a hautement loué la foi. Pour protéger cette foi, il leur est prescrit de s'abstenir de lire les livres et journaux dangereux; pour les écrits qui propagent les intérêts de la religion, ils doivent non seulement les lire, mais les répandre. Dans le même but, ils doivent aussi être assidus aux offices de leur église paroissiale et aider leurs pasteurs dans l'enseignement du catéchisme aux enfants et aux ignorants.

Ensuite leurs mœurs doivent ainsi être ordonnées que l'on voie bien qu'ils suivent strictement les lois de la vie chrétienne. Qu'ils s'appliquent donc à fuir l'élégance mondaine, les festins, les théâtres et les jeux licencieux; à se purifier par des confessions fréquentes, à s'approcher fréquemment aussi de la Sainte Table; à donner le bon exemple dans leur famille et dans leurs relations; à ramener les pécheurs à une meilleure vie.

Mais avant tout que les Tertiaires sachent bien qu'ils ne